

## L'HOPITAL NOTRE-DAME.

Nous accusons réception avec remerciements à qui de droit du 19e rapport annuel de l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

La lecture de ce rapport nous apprend que 1901 patients ont été hospitalisés durant l'exercice 1898-99, que 21.138 consultations ont été données dans les dispensaires et que la pharmacie de l'hôpital a rempli gratuitement 31.355 prescriptions.

Tout ce bien fait aux malades l'a été grâce à la charité et à la générosité du public ; car, on le sait, l'hôpital n'a aucune ressource propre et il n'a pu compter jusqu'à présent que sur les dons volontaires des amis charitables et dévoués, des philanthropes pour remplir sa mission sociale.

Autrefois, les fêtes de charité, connues sous le nom de bazars, étaient pour la caisse de l'hôpital un aliment précieux ; mais pour des motifs d'ordre supérieur, les bazars ont été abolis et ainsi s'est tarie une source de recettes de plusieurs milliers de dollars.

Mais les personnes véritablement charitables et généreuses n'ont pas besoin de ces fêtes pour ouvrir les cordons de leur bourse aux œuvres utiles et nécessaires, aussi les dons et les souscriptions de l'exercice dernier ont-ils comblé le vide causé par l'absence de recettes du fait de ces bazars.

Grâce au zèle des administrateurs et des dames patronesses et grâce à la charité et à la générosité du public les dépenses ont été couvertes par les recettes.

Ce n'est pas assez. Il ne suffit pas d'assurer l'existence au jour le jour de l'hôpital Notre-Dame, il faut aussi songer à l'avenir et créer à cette institution charitable et désintéressée des ressources qui lui

permettent de n'avoir plus les soucis du lendemain pour la continuation de son œuvre de soulagement des malades et des blessés.

La voie, hâtons-nous de le dire, a été heureusement tracée par des hommes de bien. Leur exemple, nous n'en doutons pas, sera suivi dans l'avenir par d'autres philanthropes qui voudront que tout ne meure pas d'eux-mêmes ici-bas mais qu'il reste au moins une preuve de leur amour du bien et un enseignement pour ceux qu'a favorisés la fortune.

MM. Adolphe V. Roy et Arthur Roy, héritiers de notre regretté concitoyen M. Adolphe Roy, et M. T. Brosseau exécuteur testamentaire, ont—pour remplir les volontés du défunt de donner la moitié de sa fortune à une institution de bien public—fait bénéficier l'hôpital Notre-Dame de ce don généreux de M. Adolphe Roy.

L'hôpital Notre-Dame est ainsi devenu propriétaire d'un immeuble qui accroît son actif de \$50,000.

Ce legs a attiré immédiatement un don de \$5,000 pour mettre l'immeuble en excellent état de location.

Par son testament, M. Zéphirin Chapleau a légué à l'hôpital Notre-Dame des actions de banque évaluées à plus de \$10,000, mais l'hôpital n'en tirera les revenus qu'à la mort de l'usufruitier désigné par le testataire.

M. J. B. Larue, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel a, pour remplir un vœu du défunt, fait don à l'hôpital d'un appareil à rayons X dont le coût et l'installation ont dépassé \$700.

Voilà des exemples qui ne manqueront pas de porter leurs fruits.

Dans un avenir rapproché, c'est le vœu que nous formons, l'hôpital Notre-Dame aura, grâce au cœur